

Entente concernant une
nouvelle relation entre
le gouvernement du Québec
et les Cris du Québec

**Bilan de la mise en œuvre
des dispositions portant
sur la foresterie**

2002-2008

Document synthèse



Conseil Cris-Québec sur la foresterie
Cree-Québec Forestry Board

La Paix des braves

Le 7 février 2002, le gouvernement du Québec et les Cris signent la Paix des braves, une entente de nation à nation qui renforce leurs relations politiques, économiques et sociales et qui se caractérise par la coopération, le partenariat et le respect mutuel.

Tant la nation crie que celle du Québec conviennent de mettre l'accent sur ce qui les unit et sur leur volonté commune de poursuivre le développement du Nord du Québec et de favoriser l'épanouissement de la nation crie, en garantissant que celle-ci doit demeurer riche de ses héritages culturels, de sa langue et de son mode de vie traditionnel dans un contexte de modernisation croissante.

Le régime forestier adapté

L'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (ENRQC) contient un chapitre complet portant sur la foresterie dont les dispositions visent à mettre en place un régime forestier adapté.

Ce régime vient fixer des règles et des procédures particulières, applicables pour le territoire de l'Entente, dans la poursuite d'une meilleure prise en compte du mode de vie traditionnel des Cris, d'une intégration accrue des préoccupations de développement durable, ainsi que pour permettre une participation des Cris aux différents processus de planification et de gestion des activités d'aménagement forestier.

Un mandat du Conseil Cris-Québec sur la foresterie

Deux mécanismes de mise en œuvre sont créés dans le cadre de l'ENRQC. Le Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF) vise à permettre une consultation étroite des Cris lors des différentes étapes de planification et de gestion des activités forestières afin de mettre en œuvre le régime forestier adapté. Des groupes de travail conjoints (GTC) à l'échelle des communautés crics sont aussi établis afin d'intégrer et de mettre en application les modalités particulières de l'Entente.

Le Conseil Cris-Québec sur la foresterie a notamment la responsabilité de faire le suivi, le bilan et l'évaluation de la mise en œuvre du chapitre 3 de *l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*. En conformité avec son mandat, le Conseil a réalisé le bilan des six premières années de la mise en œuvre des dispositions forestières de l'Entente, depuis sa signature, le 7 février 2002, jusqu'au 31 mars 2008.



Approche méthodologique du bilan

L'approche privilégiée par les membres du Conseil pour produire le bilan est basée sur deux niveaux d'analyse :

- d'une part, initier des ateliers de travail avec des représentants du gouvernement du Québec et des Cris afin de procéder à l'analyse détaillée de la mise en œuvre de chacune des dispositions forestières de l'Entente ;
- d'autre part, réaliser une tournée auprès des intervenants de première ligne liés à la mise en œuvre du chapitre 3 de l'Entente (les maîtres de trappe crics, les industriels forestiers ainsi que les membres des GTC et leurs coordonnateurs) pour recueillir leur point de vue et identifier des pistes d'amélioration.



L'analyse de la mise en œuvre

Les résultats de l'analyse détaillée montrent que la très grande majorité des dispositions sur la foresterie a été mise en œuvre. Les modalités du régime forestier adapté ont été progressivement intégrées à la planification annuelle dans le cadre de mesures transitoires prévues à l'Entente. L'ensemble des maîtres de trappe des cinq communautés crie du territoire ont notamment été sollicités pour cartographier des sites d'intérêt et participer à la mise en œuvre du processus d'élaboration, de consultation et de suivi des plans d'aménagement forestier défini à l'Entente. Des représentants désignés par la partie crie et par le gouvernement du Québec ont appris à partager des visions et des perspectives différentes en siégeant au CCQF ou au sein des GTC.

Bien que l'analyse détaillée révèle certains engagements qui nécessiteront un développement additionnel, il importe tout de même de souligner que les parties ont démontré, au cours des six premières années de mise en œuvre, faire preuve de souplesse et d'initiative. Elles ont travaillé à mettre en place un nouveau régime forestier et à le faire fonctionner, quitte à adapter ses modalités, en lien avec l'esprit de l'Entente.

Le point de vue des intervenants

La tournée des intervenants apporte une seconde dimension au bilan. D'un point de vue général, les intervenants se disent majoritairement satisfaits de l'effort déployé par tous et ont souligné la bonne foi des parties. Ils ont identifié cette volonté commune comme un aspect positif permettant de bâtir, petit à petit, une relation de confiance et ainsi donc un partenariat viable. Cependant, pour certaines questions plus précises portant sur les modalités spécifiques du régime forestier adapté, les intervenants font part de certaines incompréhensions et insatisfactions pour lesquelles ils souhaitent des améliorations.

Par exemple, les maîtres de trappe rencontrés apprécient leur implication accrue dans le processus de planification forestière mais plusieurs affirment qu'ils n'observent pas encore de changement dans la façon d'opérer sur le territoire. Les membres des GTC estiment contribuer positivement à la mise en œuvre de l'Entente mais certains évoquent leur manque de formation, de ressources et de support. Enfin, les industriels forestiers mettent en évidence l'avantage d'opérer dans un régime clair mais ils déplorent le cadre normatif très rigide qui ajoute un niveau de complexité lors de la planification et qui ne laisse que peu de place aux initiatives d'harmonisation des pratiques sylvicoles.

Parmi les principaux constats du bilan

- Mise en œuvre de la grande majorité des dispositions sur la foresterie
- Une plus grande contribution des Crie, principalement des maîtres de trappe, aux divers processus de planification forestière
- Des efforts significatifs à prendre en compte l'occupation et le mode de vie des Crie dans les planifications forestières
- Le développement d'expertise terrain pour intégrer les besoins des divers intervenants
- Un temps important consacré à développer une compréhension commune de l'Entente et à bâtir la relation entre les « nouveaux partenaires »
- La création de forums d'échange actifs
- Une expérience d'apprentissage collaboratif en continu

« Somme toute, il semble que les intervenants ne remettent pas en question l'Entente dans sa globalité. Ils espèrent toutefois une amélioration de son application de façon continue. La critique porte aussi à croire que les intervenants souhaitent faire partie de la solution, ce qui est certainement de bon augure. »



Les enjeux prioritaires

Dans le but d'orienter les parties dans leurs actions ultérieures en regard de la mise en œuvre du régime forestier adapté, une intégration des constats provenant de l'analyse détaillée et de la tournée permet de proposer une liste d'enjeux prioritaires à cibler selon une perspective d'amélioration continue.

Tout d'abord, le bilan suggère que l'imputabilité des GTC devrait être clarifiée et que les membres des GTC nécessitent davantage de formation, d'encadrement, de support, de ressources et de financement afin d'assumer leur mandat important.

Ensuite, le bilan fait ressortir toute l'importance de fournir des directives claires et les intrants requis en temps opportun afin que les processus d'élaboration, de consultation et d'approbation des plans d'aménagement forestier soient optimisés.

Il s'avère aussi primordial d'assurer une meilleure information des maîtres de trappe sur les mécanismes de l'Entente et sur le rôle qu'ils doivent jouer dans la mise en œuvre du régime forestier adapté.

Le bilan indique par ailleurs la nécessité d'envisager des initiatives plus soutenues en termes de suivis des modalités et des objectifs de l'Entente.

Enfin, il soulève le souhait de plusieurs intervenants d'assurer un meilleur échange des informations et des données de base requises dans la mise en œuvre du régime forestier adapté.

Photographies: WCMF et CCQF

Synthèse des recommandations

En regard des enjeux prioritaires, le Conseil formule les recommandations générales suivantes :

- Mandater un groupe de travail des parties pour évaluer les différents aspects de la gouvernance des GTC et proposer, si les parties en conviennent, des ajustements en ce sens
- Voir à ce que le processus d'élaboration, de consultation et d'approbation des plans d'aménagement forestier de l'Entente soit clairement interprété, mieux arrimé et mis en œuvre de façon cohérente
- Renforcer la contribution des maîtres de trappe au processus de planification de l'aménagement forestier
- Renforcer la capacité d'intervention des membres des GTC pour qu'ils puissent contribuer, dans la mesure de leur mandat, au suivi des modalités du régime forestier adapté
- Établir conjointement les suivis nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs du chapitre 3 de l'Entente
- Assurer aux intervenants de l'Entente un accès permanent à une banque d'information commune et à jour
- Mettre en place un groupe de travail des parties visant à assurer le suivi des enjeux prioritaires et des recommandations dans les meilleurs délais

Le rapport complet « Bilan de la mise en œuvre des dispositions portant sur la foresterie 2002-2008 » est disponible sur le site internet du Conseil.



Conseil Cris-Québec sur la foresterie
Cree-Québec Forestry Board

2875, boulevard Laurier, Édifice Le Delta
11^e étage, local 1180
Québec (Québec) G1V 2M2

Waswanipi (Québec) J0Y 3C0

www.cqf-cqfb.ca Tel.: 418-528-0002 Fax: 418-528-0005